

28 jan 2019 -12:06

Le marché du travail belge en 230 tableaux: Un marché du travail à deux vitesses

Les derniers indicateurs relatifs au marché du travail montrent que le marché du travail belge, classiquement caractérisé par sa ségrégation, reste hétérogène. Les groupes qui occupent traditionnellement une position défavorable sur ce marché - les immigrés de nationalité non-UE, les personnes faiblement qualifiées et les plus de 55 ans - rencontrent beaucoup plus de difficultés ici que dans la plupart des autres pays de l'UE.

Telles sont les conclusions que l'on peut tirer de la série de tableaux relatifs aux indicateurs concernant le marché du travail, établis chaque année en tant qu'annexe au Programme national de réforme que chaque État membre de l'UE doit transmettre à la Commission européenne. Ces indicateurs sont développés chaque année par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, en collaboration avec Statbel (SPF Économie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium), les Régions et les Communautés. Une réforme approfondie de l'Enquête sur les forces de travail réalisée en 2017 a toutefois causé une rupture dans les séries basées sur l'EFT. Il n'est donc pas possible de comparer cette partie des nouveaux chiffres aux années précédentes. Les tableaux permettent cependant de se faire une idée très étoffée du marché du travail belge avec, dans la plupart des cas, des chiffres par région et une comparaison avec la moyenne européenne. Cette comparaison est rendue possible car de nombreuses données se basent sur des statistiques harmonisées, de sorte que la comparaison ne subit aucune des déformations que pourrait induire l'usage de définitions différentes.

Des différences importantes dans la participation au travail

Si nous regardons les taux d'emploi et de chômage moyen, les résultats enregistrés par la Belgique ne sont pas mauvais comparativement au reste de l'Europe. Le taux d'emploi, à savoir la part des travailleurs dans la population en âge de travailler (20-64 ans), a atteint 68,5% en 2017 (73,0% en Flandre, 63,2% en Wallonie et 60,8% dans la Région de Bruxelles-Capitale). Ce chiffre est certes inférieur à l'objectif européen de 73,2% à atteindre d'ici 2020 et à la moyenne de l'UE de 72,1%, mais nous nous en sortons mieux que la moyenne de l'UE en ce qui concerne le taux de chômage : avec 7,0% de chômage en Belgique, contre 7,5% dans l'UE-28. En outre, nous avons pu observer, au cours des dernières années, une baisse du chômage dans presque toutes les catégories (puisque des données administratives sont disponibles, nous sommes dans ce cas-ci en mesure d'effectuer une comparaison avec les années précédentes). Le taux d'activité - la part des travailleurs et des chômeurs dans la population âgée de 20 à 64 ans - se situe quant à lui largement en dessous de celui de l'UE: 73,7%, contre 78,0%.

Lorsque nous regardons les chiffres relatifs à certains groupes défavorisés spécifiques, nous pouvons en déduire qu'il reste encore un important travail à accomplir. Avec 51,3%, le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 64 ans est en effet considérablement inférieur à celui d'autres catégories d'âge et se situe également en dessous du niveau de l'UE (60,6%). Contrairement aux hommes, pour les femmes de plus de 55 ans, nous n'avons pas encore atteint la barre des 50% (soit l'engagement de la Belgique envers l'UE pour 2020) : 45,8%. D'autre part, il existe de grandes différences de niveaux de formation dans toute la Belgique. Le taux d'emploi des personnes moyennement qualifiées dépasse de plus de 20 points de pourcentage celui des personnes faiblement qualifiées, et se situe lui-même 14,4 points de pourcentage en deçà du taux d'emploi des personnes hautement qualifiées. L'écart par rapport aux taux d'emploi et d'activité moyens dans l'UE est, lui aussi, encore plus important s'agissant des personnes peu qualifiées. Sans une vigilance soutenue, ces différences risquent de se creuser davantage au cours des années à venir, puisque l'on prévoit que les besoins futurs sur le marché du travail se traduiront surtout par une

augmentation de la demande de personnes hautement qualifiées. Surtout pour les personnes de plus de 50 ans et faiblement qualifiées, les chances d'avoir un emploi sont à présent faibles.

De même, la situation des immigrés est traditionnellement mauvaise, et ne s'améliore guère pour le moment. À cet égard, il y a toutefois lieu de noter que la marge d'erreur est plus élevée pour ce chiffre, l'échantillon étant plus limité. Les disparités entre les nationaux et les personnes de nationalité non-UE sont importantes, tant en ce qui concerne le taux d'emploi que le taux de chômage. Avec un écart d'emploi de 28,1 points de pourcentage, la Belgique se situe clairement au-dessus de la moyenne de l'UE (15,4 pp) et de l'objectif de passer en dessous des 16,5 points de pourcentage d'ici 2020. Dans le cas des femmes immigrées en provenance d'un pays hors UE, le taux d'activité s'élève à un maigre 38,3% (et 28,4% pour le taux d'emploi). Nous faisons donc partie des plus mauvais élèves de la classe européenne en ce qui concerne la ségrégation du marché du travail.

Qualité du travail

La série comporte également de nombreux indicateurs sur la qualité du travail. La Belgique se situe dans le peloton de tête européen pour ce qui est du travail à temps partiel. En effet, 26,8% des salariés belges travaillent à temps partiel (chez les femmes, ce pourcentage s'élève même à 43,7%), mais proportionnellement, le nombre de temps partiels involontaires est plus faible en Belgique que dans les autres pays de l'UE. En 2017, la part des travailleurs occupés involontairement à temps partiel s'élevait à 12,8% des temps partiels pour les hommes et à 6,4% pour les femmes. Pour le travail temporaire, nous observons la tendance inverse: en Belgique, la part du travail temporaire est plus faible que dans l'UE (10,4 contre 14,3% des salariés), mais celle-ci comporte une part plus importante de travailleurs qui indiquent occuper un emploi temporaire involontairement (75,8% contre 53,9% dans l'UE). On constate également que la part de l'emploi temporaire pour cause de formation est faible en Belgique.

De plus, il ressort des tableaux que, en moyenne, les Belges restent longtemps chez le même employeur et ont donc une sécurité d'emploi relativement élevée. Il y a par conséquent moins de recrutements et de départs qu'en moyenne dans l'UE. Le télétravail est également plus fréquent chez les travailleurs belges. Bien que les Belges disposent de qualifications relativement élevées et que rares soient ceux qui quittent l'école sans diplôme, ils ne participent que rarement à des formations durant la suite de leur carrière. Il y a donc un défi à relever en matière de formation tout au long de la vie.

Une politique du marché du travail en plein changement?

Si les dépenses liées à la politique du marché du travail n'ont cessé de diminuer au cours des cinq dernières années, les dépenses par chômeur ont quant à elles augmenté en 2016 en raison de la baisse du nombre de chômeurs. En outre, la part des politiques actives du marché du travail dans le budget a fortement augmenté. Toutefois, si nous regardons l'effet des mesures, c'est-à-dire le taux d'activation, nous constatons que celui-ci reste pratiquement stable pour l'ensemble des chômeurs, et qu'il a même baissé pour les chômeurs de longue durée. Le besoin d'une politique du marché du travail efficace reste donc important, d'autant plus que le risque de pauvreté des chômeurs a augmenté entre 2016 et 2017, pour la deuxième année consécutive.

Le nombre de personnes qui quittent le marché du travail entre 50 et 64 ans a diminué constamment au cours des dernières années. Cette évolution positive peut s'expliquer par les différentes mesures de fin de carrière, telles que le durcissement du régime de chômage avec complément d'entreprise, et peut-être aussi par une amélioration de la santé ressentie chez les personnes de 55 à 64 ans (surtout les hommes).

En parallèle, nous notons toutefois une hausse de la maladie et de l'invalidité chez les plus de 50 ans, et un nombre relativement important de personnes de plus de 55 ans indique également travailler à temps partiel pour des raisons personnelles et à cause de responsabilités familiales. Il reste donc très important de continuer de veiller à la « faisabilité » des carrières.

Et bien plus encore

Vous pouvez retrouver tous ces indicateurs et bien d'autres encore sur le site web du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (www.emploi.belgique.be - module "Statistiques": [Indicateurs de la Stratégie européenne pour l'emploi](#)). Personne de contact: Valerie.burnel@emploi.belgique.be

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
02 233 41 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner
Attachée Direction de la communication
0494 69 32 01
anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be

Sandy Deseure
Diensthoofd Directie van de communicatie
0485 83 70 57
Sandy.deseure@werk.belgie.be